



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Fontainebleau, le

19 JAN. 2015

SOUS-PREFECTURE DE FONTAINEBLEAU

POLE CONSEIL AUX ELUS – POLICE GENERALE

Affaire suivie par Catherine LEPAPE

téléphone : 01 60 74 66 75

fax : 01.60.74.66.90

mail : catherine.lepape@seine-et-marne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par courrier du 23 décembre 2014 signé conjointement, vous avez bien voulu appeler mon attention sur des dysfonctionnements concernant les droits de l'opposition en ce qui concerne la mise à disposition d'un local et votre espace d'expression dans les différents supports de communication de la commune, selon vous, non conformes au règlement intérieur approuvé le 17 septembre 2014 par le conseil municipal.

Je porte à votre connaissance que j'ai rappelé au maire la réglementation en la matière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-préfète,

Chantal MANGUIN-DUFRAISSE

Monsieur Dintilhac  
conseiller municipal  
rue des Petits Prés  
7590 Bois le Roi

Mme Solange Blais – Perrin  
conseillère municipale  
rue de Bellevue  
7590 Bois le Roi